

## IGP Côtes Catalanes *Rancio* DECLARATION DE CONDITIONNEMENT

A adresser au Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes  
au moins 8 jours avant le conditionnement

N° CVI : ..... Enregistrée le : ..... Sous le n° : .....  
(à remplir par l'ODG)

Nom de l'exploitation : .....

Adresse où est logé le vin : .....

DATE DE MISE EN BOUTEILLES :

LIEU D'EMBOUTEILLAGE :

N° du contenant(s)	Volume (hls)	N° de lot	Précisé s'il s'agit d'un
			<input type="checkbox"/> millésime pur : ..... <input type="checkbox"/> assemblage : .....
			<input type="checkbox"/> millésime pur : ..... <input type="checkbox"/> assemblage : .....
<b>TOTAL</b>			

Je soussigné (e) ..... déclare conditionner l'IGP Côtes Catalanes Rancio pour les vins contenus dans les logements ci-dessus :

A ..... le ..... Signature :

Pièce à joindre : Bulletin d'analyse certifié COFRAC par Cuve attestant de la conformité analytique

**NB :** Ces vins feront l'objet d'un prélèvement et d'une dégustation systématique

### Montant de la cotisation (hors négoce non vinificateur)

Frais de dégustation (43€ Hors Taxes + TVA 20%) = 51,60 €

A régler par chèque à l'ordre du Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes

**A noter :** cette obligation déclarative s'applique également au Négoce non vinificateur. La dégustation dans ce cas-là sera organisée en externe par l'OI. Toutes les déclarations de conditionnement sont systématiquement transmises à l'OI par l'ODG.